

COLLEGE DES ENTREPRISES DU COMITE NATIONAL DE  
PILOTAGE DE L'ITIE-RCA

**COPIE**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE TECHNIQUE CHARGE  
DE LA REVISION DE LA VALEUR MERCURIALE MINIMALE A  
L'EXPORTATION DE L'OR EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

Un Comité Technique chargé de réviser la valeur mercuriale minimale à l'exportation de diamant en République Centrafricaine a été mis en place par Arrêté n°062/22/MMG/DIRCAB/DGMG du 13 mars 2022.

Il est composé de :

- Président : le Directeur de Cabinet du Ministère des Mines et de la Géologie;
- Vice-président : Inspecteur Général des Mine et de la Géologie ;
- Deuxième Vice-président : Chargé de Mission en Matière des Mines ;
- Rapporteur Général : le Directeur Général des Mines et de la Géologie ;
- Premier Rapporteur Général Adjoint : le Directeur des Données, de la Régulation et du Suivi de la Commercialisation ;
- Deuxième Rapporteur Général Adjoint : la Directrice de la Recherche Minière et du Cadastre Minier ;

MEMBRES :

- Le Directeur Général du Processus de Kimberley;
- Le Directeur Général du Pétrole ;
- Le Directeur Général de l'ORGM ;
- Le Directeur de l'Exploitation Artisanale;
- L'Expert Evalueur Principal du BECDOR;
- Deux (2) Experts Evalueurs du BECDOR ;
- Deux (2) Représentants du Ministère des Finances et du Budget ;
- Un (1) Représentant du Ministère de Commerce et de l'Industrie;
- Deux (2) Représentants de l'ICASES ;
- Deux (2) Représentants des Bureaux d'Achat Import-Export ;
- Deux (2) Représentants des Agents Collecteurs;
- Deux (2) Représentants des Coopératives Minières ;
- Deux (2) Représentants des Sociétés Minières.



La mission assignée au Comité consiste à réviser la valeur mercuriale à l'exportation de diamants bruts de la République Centrafricaine, en relation avec la fluctuation du marché international et à revoir les prix relatifs à certaines catégories de poids des pierres de qualité industrielle.

La présence des opérateurs du secteur dans le Comité de révision se justifie par la place qu'ils occupent dans la chaîne de commercialisation, aussi bien national qu'international.

Il s'agissait pour les responsables des principaux acteurs miniers et associations affiliées de se concerter en vue de faire une proposition de prix qui doit être soumise à l'analyse technique du collège des Experts Evaluateurs du BECDOR.

C'est ainsi qu'une réunion technique présidée par Monsieur Oumarou MAHAMAT MEDJIGUIDA, Directeur Général du Bureau d'Achat SUD-AZUR a eu lieu le 12 octobre 2022, avec les représentants des structures suivantes :

- Bureau d'Achat BADICA ;
- Bureau d'Achat BBB ;
- Bureau d'Achat CCO ;
- Bureau d'Achat TREICK MINING ;
- Bureau d'Achat SUD AZUR ;
- Union Nationale des Coopératives Minières de Centrafrique (UNCMCA) ;
- Association des Femmes du Secteur Minier Centrafricain (AFESMICA) ;
- Groupement des Coopératives et Artisans Miniers de Centrafrique (GCAMC).

Le groupe représentant les acteurs du secteur et les associations affiliées ont proposé une liste de prix dont le théorème à la base consiste à revoir à la hausse la mercuriale en additionnant la valeur minimale de 2020 à la moyenne de la différence entre les valeurs des mercuriales 2017 et 2020 selon le tableau ci-dessous :

SOMME $=D6+((C6-D6)/2)$				
A	B	C	D	E
CATEGORI E	Grandeur	PRIX AU CARAT DE 2017 (en \$US)	PRIX AU CARAT DE 2020 (en \$ US)	PROPOSITION DES EXPORTATEURS
1				
2	4 Cts select	1445	1000	1222,5
3	3 Cts select	1275	900	1087,5
4	10/4 select	1055	725	890
5	8/4 select	885	625	755
6	6/4 select	655	465	$=D6+((C6-D6)/2)$
7	4/4 select	500	350	
8	3/4 select	330	225	
9	Mêlées tamis +15/- 15 select	200	150	

Le collège des Experts Evaluateurs du BECDOR a approuvé la pertinence de cette méthode, tout en proposant que le taux d'accroissement de la nouvelle mercuriale soit fixé à vingt pour cent (20%) des valeurs de la mercuriale 2020 après le rabatement de l'ordre de 30% sur les valeurs minimales de la mercuriale validée en 2017.

Il y a lieu de souligner que l'approche méthodologique de proposition d'augmentation en termes de pourcentage est avantageux pour les opérateurs du secteur en dépit les charges structurelles et la volatilité du marché.

C'est pourquoi, tous les représentants des entités ont approuvé les valeurs proposées qui feront l'objet d'un arrêté fixant la valeur mercuriale à l'exportation de diamants bruts de la République Centrafricaine.

Fait à Bangui, le 13 MARS 2022

LE PRESIDENT



**Oumarou MAHAMAT MEDJIGUIDA**

**COPIE :**

Secrétariat Technique de l'ITIE-RCA,..... A titre d'information